



**Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon**  
**Société Anonyme au Capital de FCFA 18 000 000 000**  
**Siège Social Libreville-Avenue du Colonel Parant**  
**BP. 2241 – RCCM 2002 B 01732**  
**Statistiques n° 090027 L**  
**NIF 79002 7 A**

### AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BICIG sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le **vendredi 26 juin 2020 à 11h 00 à son siège social** à Libreville **sis 714, avenue du Colonel Parant**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- La présentation des rapports du Conseil d'Administration sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de cet exercice tout comme sur les Conventions réglementées ;
- 2- L'approbation desdits comptes et conventions ;
- 3- L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 4- Le quitus aux Administrateurs
- 5- La ratification de la cooptation de nouveaux Administrateurs
- 6- Les pouvoirs pour formalités

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, les états financiers de synthèse, la liste des actionnaires ainsi que le texte des résolutions proposées à l'Assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant les quinze jours précédant l'Assemblée.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale ou pourra s'y faire représenter par un mandataire.

Les pouvoirs en vue de la représentation à l'Assemblée devront être déposés ou transmis au siège social avant l'Assemblée Générale.

Toutefois, les actionnaires sont informés qu'en raison des mesures impératives prescrites par les Autorités Gouvernementales liées au contexte de crise sanitaire actuelle qui limitent à dix personnes au maximum l'accès de la salle de l'Assemblée Générale, ils sont invités à privilégier le vote par correspondance pour l'adoption des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Un bulletin ad hoc, à retourner dûment renseigné jusqu'à 24h avant la tenue de l'Assemblée Générale, sera mis à leur disposition.

Un bureau d'accueil, pour la mise à disposition des dossiers de l'Assemblée Générale aux actionnaires, de dépôt ou transmission par les actionnaires des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs de représentation, ouvert tous les jours de 8h à 14h, est mis à leur disposition au siège social à compter du 11 juin 2020.

Le Conseil d'Administration